



## CONSEIL SYNDICAL PETR SUD LOZERE

Date de convocation : 30/06/2026

Nombre d'élus en exercice : 24

Nombre de présents : 16

- Dont titulaires : 11
- Dont suppléants : 5

Nombre de votants : 12

- Absentation :
- Contre :
- Pour : 11

L'an deux mil vingt-six, 10 juillet à 14h00, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac.

### **MEMBRES PRÉSENTS :**

Les titulaires CC CML : Pierre BONNET, Pierre-Emmanuel DAURTY, Philippe GIRAL, Frédéric GODEUX, Cécile URRUSTY

Les titulaires CC GCC : Damien ARMAND, Alain GERMANAUD, Serge GRASSET, Jaclyn MALAVAL, Matthieu PASCUAL, Vincent PRATLONG

Les suppléants CC CML : Pierre COLSON, Antoine Vincent

Les suppléants CC GCC : Éric DESCOTTE, Daniel GIOVANNACCI, Jean-Luc MICHEL

### **EXCUSES :**

**Les titulaires** : Aïdane OBRIST

**Les suppléants** : Claudie MARTIN, François ROUVEYROL

**Secrétaire de séance** : Cécile URRUSTY

### **DELIBERATION 2026-07-17**

#### **REPRESENTANTS DU PETR SUD LOZERE AUPRÈS DE DIFFÉRENTS ORGANISMES**

Plusieurs organismes et organisations sollicitent le PETR Sud Lozère pour faire partie de leurs instances.

- **Assemblée des territoires** : elle réunit à l'initiative de la Région Occitanie les territoires de projet. Il s'agit de rencontres permettant échanges, visites, remontées de besoins, représentation du territoire. **2 délégués locaux élus = 1 homme/1 femme**
- **Adefpat** : organisme d'accompagnement de formation développement, le conseil d'administration réunit les adhérents pour suivre le bon déroulement des actions de Formation-Développement, assister aux GAP, présenter les dossiers au Conseil d'Administration de l'ADFPAT, Entretenir des échanges réguliers avec les agents de développement : détection de projets, décision de faire appel à l'Adefpat, s'assurer de la bonne exécution de l'accompagnement. **1 titulaire / 1 suppléant**



- **Commission locale de l'eau** : animation assurée par le syndicat mixte bassin versant Tarn Amont, 1er collège regroupant les représentants des collectivités : **1 représentant**
- **AGEDI** : en tant qu'utilisateur et adhérent, désignation à l'assemblée spéciale du syndicat mixte Agedi : **1 titulaire / 1 suppléant**

Le conseil après en avoir délibéré décide de

**DESIGNER :**

- Assemblée des territoires : Jaclyn MALAVAL et Pierre BONNET
- Adefpat : Vincent PRATLONG et Pierre Emmanuel DAUTRY
- Commission locale de l'eau : /
- AGEDI : Vincent PRATLONG et Frédéric GODEUX

**PRECISE** que les représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours

**AUTORISE** le président à notifier la présente délibération à l'ensemble des demandeurs.

Fait à Florac,

Le président, Vincent PRATLONG

Le secrétaire de séance,